

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 15 février 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 126 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Bernard MOREL - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gerard PEPE - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Patricia COLIN représentée par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Antoine ROUZAUD - Magali GARDE représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bruno GILLES représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Corinne LEGAL - Eric LE DISSES représenté par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Henri MATTEI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Renaud MUSELIER représenté par Maurice TALAIZAC - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Benoît PAYAN représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Albert LAPEYRE - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Paul ULIVIERI.

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-885/13/CC

■ Promotion des zones d'activités de Marseille Provence Métropole dans les salons professionnels et économiques.

DPEATSV 13/9237/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Conformément à sa stratégie de développement économique et dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en place sur son territoire des opérations de promotion économique pour attirer les porteurs de projet et favoriser leur implantation sur notre territoire.

Les parcs d'activités des Florides, des Aiguilles, d'Empallières, de la Plaine du Caire, d'Athélia I, II, III, IV et V, de Cassis, de Gémenos pour les principaux, sont des sites d'activités qui représentent, au cœur d'un territoire en pleine mutation économique, la volonté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de renforcer l'attractivité de son territoire.

De même, tout au long de ces dernières années, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée pour le dispositif des zones franches urbaines, qui compte aujourd'hui officiellement cent sites en France. Marseille Provence Métropole est d'ailleurs l'un des seuls sites à disposer de deux zones franches urbaines sur la même commune de Marseille : la ZFU "Nord Littoral" créée en 1997 et la ZFU "14e et 15e Sud" créée en 2004 puis élargie en 2006.

En 2011, la Communauté urbaine a participé à la mobilisation nationale pour la prorogation du dispositif ZFU au-delà du 31 décembre 2011. Suite à cette mobilisation nationale et grâce aux efforts de toutes les personnes impliquées, le Président de la République a promulgué le 28 décembre 2011 la loi de finances 2012 qui inclut, dans son article 157 la prorogation des ZFU jusqu'au 31 décembre 2014. Cette prorogation a été le fruit de toute une année de lobbying en faveur d'un dispositif qui a démontré son effet sur l'emploi et sa capacité à créer de l'attractivité économique et à reconstruire une cohésion sociale. A ce jour les zones franches urbaines ont permis la création de 4 000 établissements et représentent plus de 13 000 emplois.

Afin de soutenir cette dynamique économique et de lutter contre les entraves structurelles (déficit d'emplois, taux de chômage important, et surtout un contexte économique difficile), la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole contribuera activement à la promotion de son territoire en participant à des salons professionnels et économiques.

En 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a participé à Génération Entreprendre et au Forum Emploi Marseille Nord-ZFU. Ces deux manifestations ont connu un succès probant et ont permis à MPM d'afficher sa détermination à agir dans le domaine du développement économique et particulièrement dans les zones franches urbaines.

Le salon Génération Entreprendre a permis à la Communauté urbaine d'être présente sur un stand d'information où 42 créateurs ont bénéficié de renseignements sur les zones franches urbaines. MPM a également animé deux ateliers portant sur les avantages liés aux ZFU. Quant au Forum Emploi Marseille Nord-ZFU il a réuni une cinquantaine d'entreprises dont la plupart sont implantées dans les deux zones franches urbaines, qui ont proposé près de 300 emplois à pourvoir. L'édition du forum de la CGPME 2012 a été pour sa part reportée en 2013.

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Afin de répondre à ses ambitions de développement économique la Communauté urbaine participera à nouveau en 2013 à des manifestations pour maintenir son action de proximité en faveur de l'attractivité du territoire, du développement économique et pour remplir son rôle d'animateur du dispositif ZFU.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole propose ainsi de participer aux manifestations suivantes :

- Génération entrepreneur les 21 et 22 mars 2013, salon destiné à aider les futurs chefs d'entreprises à structurer leurs démarches de création et à concrétiser leurs projets.
- Le carrefour des fournisseurs pour les entreprises et les collectivités les 4/5/6 juin 2013. Ce salon permet de mettre en relation les PME/PMI, les TPE, les Grands Comptes, les Collectivités locales, les services publics et privés, les administrations, avec leurs fournisseurs et prestataires de services afin d'optimiser leur univers de travail.
- Le forum emploi Marseille Nord ZFU, en octobre 2013, dont l'objectif est de permettre aux demandeurs d'emplois de rencontrer sur une journée toutes les entreprises qui recrutent et qui sont implantées dans les zones franches urbaines de Marseille et plus largement sur les territoires du nord de Marseille.
- Les entrepreneurs 13, organisé par la CGPME 13, cette convention a pour objectif de fédérer les chefs d'entreprises du département autour de nombreuses tables rondes et de rencontres thématiques.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pourra également participer à toute autre manifestation permettant de mettre en valeur le développement économique du territoire et de ses entreprises. Le budget global consacré à ces opérations n'excédera pas la somme de 50 000 euros

Il est proposé au Conseil d'approuver la participation de la Communauté urbaine aux salons économiques et professionnels permettant de valoriser le territoire et les sites d'activités de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

**Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013**

- la nécessité d'organiser et de participer à différentes manifestations pour favoriser la promotion économique du territoire,
- l'importance des retombées du dispositif ZFU en termes de créations d'emploi et d'établissements sur ces sites.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole aux éditions 2013 de Génération Entreprendre, du Forum Emploi Marseille Nord, du Carrefour des Fournisseurs pour les Entreprises et les Collectivités, d'Entrepreneur 13.

Article 2 :

Est approuvé le principe de la participation de MPM à d'autres manifestations susceptibles de promouvoir les sites d'activités du territoire.

Article 3 :

Les crédits nécessaires soit 50 000 euros seront inscrits au budget 2013 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6233 foires et manifestations- Fonction 90 -Sous Politique A 710

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI